



2023 COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ

206e EXERCICE / ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 14 JUIN 2024





Assemblée Générale Ordinaire

ORDRE DU JOUR

Les sociétaires délégués sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 14 juin 2024, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) **Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2023**
- 2) **Approbation définitive du bilan et du compte de résultat au 31.12.2023**
- 3) **Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale**
- 4) **Quitus au Conseil d'Administration et à la Direction**
- 5) **Approbation des indemnités aux membres du Conseil d'Administration et de ses comités.**
- 6) **Renouvellement de mandat de 3 administrateurs**
- 7) **Nomination d'un nouvel administrateur**
- 8) **Pouvoirs pour l'exécution des formalités**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM	CLAUDE	WITZ	PRESIDENT
	BEHOIT	STURNY	1 ^{ER} VICE-PRESIDENT
	MARC	BEYER	ADMINISTRATEUR
	JEAN-MARIE	COUETOUX	ADMINISTRATEUR
	PHILIPPE	EISER	2 ^E VICE-PRESIDENT
	THIERRY	MAGNO	ADMINISTRATEUR
MME	CHRISTINE	FUHRV	ADMINISTRATRICE
	ANDREE	KOEHLV	ADMINISTRATRICE
M.	BERTRAND	FLATTOT	ADMINISTRATEUR SALARIE

DIRECTION GENERALE

M.	LAURENT	WERNER	DIRECTEUR GENERAL DE LA MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
----	---------	---------------	--

HONORARIAT

M.	FRANCIS	SCHULLER	PRESIDENT
	BERNARD	ANTOINE	ADMINISTRATEUR

En application des dispositions de l'article R 322-55-5 du Code des Assurances relatif à l'administration des sociétés d'assurance mutuelle, sont mentionnés comme suit les autres mandats exercés par les administrateurs de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA :

M. Marc BEYER : Président du Directoire de la SA Léon BEYER

M. Jean-Marie COUETOUX, gérant de la SARL LOXODR'IM, gérant de la SCI GCG & Cie, gérant de la SCI de Roco, gérant de la SCI de l'Oppidum.

M. Philippe EISER, gérant de la SCP d'Huissiers de Justice, Administrateur de la Mutuelle AMELLIS, Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST, Administrateur du GAMEST.

M. Georges ERNST : Gérant de la SCI ZAHM.

Mme Christine FUHRV : Administrateur de l'URSSAF d'Alsace, Administrateur au rayon de soleil Meccs de GUEBWILLER, Administrateur de l'ensemblier DÉFI, Guebwiller Associations d'aide au retour à l'emploi, Administrateur de Femmes d'Alsace Guebwiller, Juge consulaire au tribunal judiciaire Chambre commerciale de Colmar.

M. MAGNO Thierry : gérant de la société Les Epis du MOULIN ; gérant de la société Domaine de SYAM ; gérant de la société ARCOBALENO ; gérant SCI E.M.A. ; Directeur général NEC ACCESS BUREAU ; administrateur Ste MAXIMUS ; administrateur Ste GANAFOUL ; administrateur association H.A.R.P. (Habitants et Amis de la Rue PASTEUR à DOLE) ; Co-Président Syndic Château Le FLORILEGE, Administrateur suppléant du GAMEST.

Mme Andrée KOEHLV : Administratrice du GAMEST.

M. Benoît STURNY : Président de BSI Conseil, Président du GAMEST, Administrateur de la MUTUELLE D'ASSURANCE DE LA VILLE DE COLMAR, Président de la MUTUELLE DE L'EST, Membre du comité de gestion du GIE GIGAM.

M. Claude WITZ : Administrateur du GAMEST, Administrateur de la MUTUELLE DE L'EST, Contrôleur de Gestion du GIGAM.



Assemblée Générale Ordinaire du 206^{ème} ANNIVERSAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Sociétaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, ci-après, de l'activité du **206^e exercice** de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA relative aux opérations qui se sont réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

APERCU DE L'ANNEE 2023 ET PERSPECTIVES 2024

Economie : Bilan 2023 et perspectives 2024

Les indicateurs économiques mondiaux et européens

Sur le plan de la croissance, l'économie mondiale a connu un ralentissement de sa progression, à 1,7%. Ce phénomène prend une ampleur toute particulière en observant l'économie européenne, concluant une année 2023 quasi-atone à 0,5%, plus marquée encore en zone Euro, à 0,3%

Cette croissance très faible témoigne des très forts freins présents depuis la crise sanitaire de 2020/21. Juste après la pandémie, le redémarrage des économies avait permis des progressions relativement importantes : 3,6% au niveau mondial et même 3,8% dans l'économie européenne.

Mais cette embellie ne pouvait se maintenir face à de lourds obstacles

- La guerre en Ukraine et ses répercussions sur les prix de l'énergie et des matières premières.
- La politique monétaire restrictive des banques centrales pour lutter contre l'inflation.
- La persistance des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement.

Une des conséquences directes du rétrécissement de l'offre, sur des secteurs aussi importants que l'alimentation et l'énergie, est l'inflation, établie au niveau historique de 6,9% au plan mondial (4,7% en 2022). Cette inflation a même atteint 8,6% dans la zone Euro (5,3% en 2022). Les politiques engagées par les banques centrales pour enrayer ce phénomène n'ont permis que de le contenir en 2023, mais permettent d'envisager une modération de cette inflation en 2024.

Le marché de l'emploi, que l'on envisageait comme indicateur d'une reprise positive post-Covid a marqué le pas en 2023. Parmi les causes identifiées, on peut évoquer la restauration



partielle des gains de productivité après la crise sanitaire, et le très fort ralentissement du secteur immobilier, en défaut de financement et souffrant du renchérissement des matériaux, fort pourvoyeur d'emplois. Cette dernière raison peut aussi expliquer que le taux de chômage mondial de 5,7% recouvre une réalité plus hétérogène avec une croissance de l'emploi plus forte dans les économies émergentes et en développement que dans les économies avancées, où le secteur immobilier est en relation plus étroite avec le niveau du marché de l'emploi.

La zone Euro connaît le même phénomène, avec un marché du travail relativement résilient face au ralentissement économique, mais dont le taux de chômage stable à 6,7% correspond à une croissance d'emploi plus forte dans les pays d'Europe de l'Est que dans ceux d'Europe occidentale.

Dans un contexte où les conflits sont aussi bien armés (Ukraine, Arménie, Moyen-Orient) que politiques (Chine), les nationalismes en forte radicalisation, le commerce international a vu sa progression nettement ralentir en début 2023, pour finalement se contracter de 5%, tant au plan mondial qu'en Europe.

En conclusion

L'année 2023 a été une année difficile pour l'économie mondiale comme européenne, marquée par un ralentissement de la croissance, une inflation élevée, et des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement. La stabilité du taux de chômage semble apporter une note d'espoir, mais cet indicateur évolue défavorablement au dernier trimestre de l'année et au début de 2024.

Quelles perspectives mondiales et européennes pour 2024 ?

Les estimations actuelles tablent sur une légère embellie de la croissance en 2024, s'établissant à 2,7 % au plan mondial et à 1,2 % pour l'économie européenne. Ces chiffres positifs doivent être tempérés :

- ⇒ Les facteurs identifiés pour expliquer l'atonie économique en 2023 sont toujours présents et sans perspective immédiate d'évolution favorable : conflits en Ukraine et au Proche-Orient, tensions sur le secteur de l'énergie.
- ⇒ Les tensions géopolitiques ont augmenté en début d'année 2024, avec non-seulement une opposition de plus en plus marquée entre les BRICS et l'Occident, mais des dissensions entre Europe et Amérique du Nord, des exigences territoriales chinoises croissantes, l'incertitude liée aux élections américaines de fin 2024 et la montée générale des nationalismes dans les gouvernances.
- ⇒ Le resserrement monétaire des banques centrales peut s'intensifier et s'accélérer en 2024 tant pour continuer à lutter contre l'inflation que sous la pression des marchés financiers
- ⇒ La croissance attendue pour 2024 devrait continuer d'être tirée au plan mondial par les économies émergentes et en développement, au plan européen par les pays d'Europe de l'Est.

La France, élève moyenne, pouvant et devant mieux faire.

La croissance en France a été pour 2023, faible, avec la seule consolation de faire un peu mieux que la zone Euro, à 0,9%. Une croissance tirée par la consommation des ménages et l'investissement des entreprises, qui réussissent à contrebalancer la baisse de



l'investissement public, épuisé par plusieurs années de soutien de son économie domestique (crise sanitaire, énergétique,...). La France, puissance agricole à ses heures, a moins souffert des répercussions de la guerre en Ukraine que les autres pays européens.

L'inflation a atteint un niveau élevé en France en 2023, avec une moyenne annuelle de **6,2 %**. On retrouve les mêmes causes que dans la zone Euro, avec la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation. Situation difficile à comprendre compte tenu de l'importance du secteur céréalier et de la culture du nucléaire civil en France, dont ces dernières années ont montré

le rôle stratégique dans un mix énergétique dont le coût reste très dépendant des puissances détentrices d'énergies fossiles.

Le marché de l'emploi français a été dynamique en 2023, avec une baisse du taux de chômage à **7,4 %**. La réforme de l'indemnisation du chômage a joué un rôle dans cette situation, ainsi que la forte ration d'emplois dans les secteurs des services. Néanmoins, le dernier trimestre 2023 a montré un début de retournement de ce marché

Avec des conflits en relative proximité économique (Ukraine, Proche-Orient), la croissance du commerce international français a logiquement ralenti en 2023, avec une balance commerciale restée déficitaire en 2023, notamment du fait des factures énergétiques extérieures.

En conclusion :

L'année 2023 a été une année contrastée pour l'économie française, marquée par une croissance légèrement supérieure à la moyenne européenne, une inflation élevée et un marché du travail dynamique.

Quelles perspectives françaises pour 2024 ?

La projection de croissance française s'établit à **0,8 %** en 2024, soit une légère décélération par rapport à 2023.

Néanmoins, les mêmes facteurs d'incertitude évoqués au plan mondial menacent directement la croissance française.

Assurances : Bilan 2023 et perspective 2024

Le marché européen de l'assurance a connu une croissance de **3,1 %** en 2023, en ligne avec les années précédentes, tandis que le marché français ne progressait que de **2,5 %** en 2023

Au plan européen, cette croissance a été plus forte dans les pays d'Europe de l'Est que dans les pays d'Europe occidentale. Pour le marché français, cette croissance a été principalement tirée par les branches d'assurance dommages (habitation, automobile, etc.) en raison de la hausse des sinistres et des primes. L'assurance vie a connu une croissance plus modérée, notamment en raison de la faiblesse des taux d'intérêt.

La rentabilité du secteur de l'assurance en Europe a été stable en 2023, avec un ratio combiné de **98,5 %**, quasi-identique au ratio français (**99%**). Dans les deux périmètres, les résultats des compagnies d'assurance ont été soutenus par la hausse des taux d'intérêt et la bonne performance des marchés financiers.

On observe que c'est surtout la bonne performance des branches dommages qui a soutenu les résultats des assureurs. La question des marges en assurance vie reste un point d'attention, impactée par la faiblesse des rendements.

La solvabilité des compagnies d'assurance européennes est restée forte en 2023, avec un ratio de solvabilité moyen de **220 %**, tandis que le ratio français atteint **230 %**



Si le secteur de l'assurance a bien résisté aux chocs économiques et financiers de l'année 2023, la réglementation prudentielle stricte en France contribue à la bonne santé financière du secteur

Le secteur de l'assurance, tant européen que français, est confronté à plusieurs **défis**, notamment :

- La transformation digitale, pour améliorer l'expérience client et proposer des produits innovants
- L'évolution des besoins des clients, notamment en matière de cybersécurité et de protection de l'environnement
- La concurrence des nouveaux entrants, notamment des acteurs en ligne et des néo-assureurs
- La réglementation qui doit poursuivre sa mission de sécurisation du secteur, sans en compromettre les capacités d'engagement déjà restreintes par la disponibilité faible des capitaux

Quelles perspectives pour l'assurance en 2024 ?

Les perspectives du secteur de l'assurance européen sont positives pour les années à venir.

- La croissance du marché devrait se poursuivre, tirée par la reprise économique et le développement de nouveaux produits d'assurance porté par l'évolution des besoins de protection.
- La rentabilité du secteur devrait rester stable, grâce à la hausse des taux d'intérêt et à la bonne performance des marchés financiers.
- Le secteur de l'assurance devra relever les défis de la transformation digitale, de l'évolution des besoins des clients et de la concurrence des nouveaux entrants.
- La prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux devrait être un moteur de développement pour le secteur.

Note particulière : Impact des pertes d'exploitation liées au COVID en 2023

Dans la continuité de l'Exercice 2021, le risque lié à la sollicitation de la garantie « Perte d'Exploitation » à la suite des arrêts imposés, des restrictions des plages horaires d'ouverture des activités des entreprises pendant la phase COVID et aux différents jugements des Tribunaux en 2022 sur l'interprétation des clauses litigieuses des assureurs, laissent « planer » des conséquences futures difficilement chiffrables avec certitude.

Dans un tel contexte, il a été constaté que de nombreuses déclarations ont été faites aux Compagnies d'assurance depuis 2020. Ce phénomène s'est légèrement accentué sur le marché en 2022 et ce, à titre conservatoire, afin d'éviter la prescription biennale. A quelques exceptions près, elles ont toutes donné lieu à un refus d'indemnisation au motif que la Perte d'Exploitation devait être la conséquence d'un dommage matériel.

Au sein du GAMEST, de tels dossiers sinistres ont été appréhendés selon plusieurs stades à la suite des déclarations effectuées et/ou sollicitations reçues :

- Cas 1 : « Sans Suite » car la garantie n'est pas mobilisable ;
- Cas 2 : En cas d'assignation, il a été retenu une provision à 50 % du montant de la réclamation en respectant le principe d'une probabilité de 50 % d'être condamné in fine ;
- Cas 3 : classés « Sans suite » à l'issue d'un jugement favorable au GAMEST et sans appel ;
- Cas 4 : En cas d'appel, approche identique au Cas 2 ci-dessus.



Le raisonnement qui est retenu pour l'évaluation « raisonnable » du risque d'indemnisation a été le suivant :

- Compte-tenu de la situation particulière, de l'impact médiatique autour de la position des assureurs et du risque d'interprétation plausible par les Tribunaux de la rédaction de la garantie Perte d'exploitation actuelle, nous avons souhaité avoir une approche ni trop pessimiste, ni trop optimiste d'une telle situation ;
- Nous considérons, dès lors qu'une assignation est/serait officielle, que l'interprétation de la garantie peut nous exposer à un risque de condamnation à 50 %, après un jugement sur le fond devant une Cour d'Appel à notre initiative ;

Nonobstant et à titre subsidiaire en cas de décisions malheureusement défavorables de la Cour d'Appel pour les Mutuelles, le GAMEST n'hésitera pas à faire appel en garantie les réassureurs. En effet, nous considérons qu'ils doivent suivre le sort des Cédantes car la rédaction des Traités de réassurance laisse également « planer » une certaine interprétation dans une telle situation.

Il convient de souligner, eu égard aux comportements de ce type de dossiers et des premiers jugements rendus par les Tribunaux au niveau du marché, que l'appréciation de la situation par le GAMEST pour l'évaluation des IBNR concernés, ne présente pas d'incohérences.

Contexte de l'Union GAMEST

L'exercice 2023 fut une année de développement mitigée du Chiffre d'Affaires avec :

- L'arrêt choisi de certains Partenariats avec des Courtiers grossistes pour lesquels 2023 marque la fin définitive de couverture ;
- Une progression du portefeuille « classique » en légère hausse. Cette évolution est surtout portée par les augmentations tarifaires 2023 et par la belle progression de plusieurs petites mutuelles locales.

L'encaissement de **53 902 K€** (*hors provision pour risques en cours*) s'inscrit ainsi en diminution de **18.56 %** par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par l'arrêt souhaité de Partenariats avec des Courtiers « grossistes » sur la branche Automobile et Risque Industriel.

Le nombre de Contrats assurés passe ainsi de **178 356** en 2022 à **174 089** en 2023 du fait de l'arrêt de certains Partenariats comme évoqué ci-dessus. En revanche, grâce à la poursuite de notre stratégie de saturation de nos portefeuilles et au développement des mutuelles locales notamment, le nombre de sociétaires sur le portefeuille dit traditionnel s'est stabilisé.

Les sinistres ont représenté **66.82 %** des cotisations de l'année contre **79.10%** en 2022.

La sinistralité s'est ainsi améliorée de 12 points par rapport à 2022. En effet 2023 a été relativement épargnée puisqu'aucun sinistre exceptionnel n'a été déclaré et les événements climatiques de l'été sont restés dans des ordres de grandeurs acceptables.

Sur le plan des Placements Financiers, notre approche prudente s'est poursuivie. Le résultat financier net (y compris les frais afférents) a été de **2 059 k€** contre **641 k€** en 2022. Cette amélioration est principalement portée par l'impact de la hausse des taux qui a permis au GAMEST de renégocier la majorité de ces Comptes à Termes.

Cela étant, la réflexion stratégique initiée en 2018 avec la création d'un Comité Excellence, a été poursuivie et amplifiée sur 2023. A ce titre des échanges ont été menés avec les



Mutuelles de l'Union conduisant à la définition d'une stratégie claire visant à permettre aux mutuelles locales de se développer en respect de leur identité et de leurs valeurs et proposer un modèle de groupe mutualiste fort et pérenne.

Cette stratégie a ainsi été décliné en 6 axes majeurs :

- ⇒ Valeurs
- ⇒ Règlementaire
- ⇒ Services
- ⇒ Humain
- ⇒ Développement
- ⇒ et Avenir.

Ces ambitions ont mené à la définition d'une liste de projets permettant leurs déclinaisons opérationnelles.

FOCUS ACTIVITE MALJ

Au 31/12/2023, le montant des cotisations acquises s'élève à **22 293 K€** en hausse de **1,02 %** par rapport au 31/12/2022.

Cette évolution positive est impactée négativement par notre décision de mettre un terme aux partenariats dont les résultats techniques sont déficitaires parmi lesquels les risques aggravés automobiles et le risque professionnel hôtellerie.

Les autres branches d'activités ont connu une stagnation ou une progression de l'encaissement grâce à la conjugaison de nos différents réseaux de distribution pour la promotion de nos solutions d'assurance avec des contrats généralistes et des produits de niche.

Notre volonté affichée de diversifier notre encaissement au travers de nouveaux produits et partenariats porte ses fruits en matière de résultats techniques et de développement en **DOMMAGES DIVERS, PERTES FINANCIERES, MUTUELLE SANTE, HOSPITALISATION, PROTECTION JURIDIQUE, GLOBALE BIJOUTIERS** ou encore en **RACHAT DE FRANCHISE AUTOMOBILE**.

Les autres produits techniques comptabilisés au titre des frais d'établissement des contrats s'élèvent à **953 K€**. Ce produit évolue proportionnellement au nombre d'affaires souscrites et de sociétaires assurés.

NOS ACTIONS COMMERCIALES ont assuré un accroissement de **3 307 K€** de cotisations nouvelles dans un environnement concurrentiel fort.

Le volume en affaires nouvelles est impacté positivement par une croissance régulière de nos différents segments de marché.

Le lancement de nouveaux partenariats complète une croissance de la production globale en affaires nouvelles.

L'accent a été essentiellement mis dans la recherche de nouveaux partenariats, vecteurs de croissance et de rentabilité pour notre société et sur la diversification de notre activité au travers des branches d'assurance de personnes et pertes pécuniaires afin de proposer une gamme de services complète à nos sociétaires et plus particulièrement dans la prestation des nouveaux risques liés à l'évolution de notre société.



LES CHARGES TECHNIQUES

La charge des sinistres de l'exercice, toutes branches réunies, s'élève à **12 387 K€** soit **55,63 %** des cotisations acquises (accessoires et frais inclus), pourcentage en diminution importante par rapport à l'exercice précédent qui était de **71,61 %**.

Nous enregistrons une diminution de notre S/P de **16 points**.

Hormis des sinistres d'intensité, les mesures appliquées pour la sélection et la qualité des risques en portefeuille ont apporté des résultats positifs dans toutes les branches.

Le S/P détaillé par branche d'activité reflète cette tendance.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les frais de production, de distribution et de gestion des sinistres constituent l'ensemble des charges de fonctionnement qui s'élèvent à **6 313 K€**, soit **28,32 %** du chiffre d'affaires. Cette augmentation résulte de la répartition de notre chiffre d'affaires selon les canaux de distribution et l'encaissement par branche.

La charge de distribution représente **18,31 %** du chiffre d'affaires en **2023** soit **4 081 K€** en hausse de **+ 5,48 %** par rapport à 2022. La hausse du chiffre d'affaires a eu un impact sur les charges de distribution mais aussi la croissance des produits à valeur ajoutée dont le commissionnement est plus élevé.

L'effectif salarié de la Société compte **17** salariés dont **5** cadres.

La masse salariale représente **5,53 %** des cotisations émises Société (frais et accessoires inclus) contre **4,96 %** en 2022.

Le Conseil d'Administration a souhaité renforcer l'effectif de la MALJ pour répondre au mieux au besoin de notre activité.

Le budget informatique annuel de la M.A.L.J. restant à sa charge est de **2 K€** en 2023.

Tout en sachant que la majorité des investissements dans ce domaine est mutualisée au sein du GIGAM.

L'ACTIVITE FINANCIERE

En 2023 les marchés actions ont été orientés à la hausse (CAC 40 +16 %) et les rendements des produits de taux ont connu une forte revalorisation. Les certificats mutualistes et nos comptes de dépôts représentent plus de **84%** de nos encours.

Notre politique vise à optimiser la poche sécuritaire tout en maintenant les liquidités nécessaires à nos activités.

C'est dans ces conditions que nous avons réalisé un produit financier de **357 K€** conforme à l'objectif recherché.

En perspective de la gestion future de nos placements, nous adoptons les lignes directrices suivantes :

- simplification du portefeuille afin d'en faciliter le pilotage en diminuant le nombre de lignes de placement
- réallocation des actifs au gré de la tendance du marché financier et des opportunités, tout en recherchant la diversification de ces derniers.



L'encours comptable des valeurs mobilières de notre Mutuelle s'établit au **31.12.2023** à **12 510 K€** par rapport à 10 004 K€ au 31.12.2022.

Les autres produits techniques s'élèvent à **712 K€**, par rapport à 716 K€ en 2022. Ils sont en légère baisse mais restent en cohérence avec la composition du portefeuille et des contrats dans lesquels une part importante de la cotisation est dédiée à l'assistance.

LE RESULTAT

L'affectation prioritaire d'un **résultat positif** de **1 507 K€** aux capitaux propres du GAMEST, notre Union de Réassurance, vise à garantir la prudence et la solvabilité face aux engagements réglementaires liés à l'intégralité des activités des mutuelles du Groupe et à leur accorder sa caution solidaire.

Au titre de l'exercice 2023, la **participation** versée par le GAMEST à la M.A.L.J. s'élève à **8 978 K€**. Elle est déterminée en fonction du développement de son chiffre d'affaires, de la diversification, de la sinistralité de son activité ainsi que du réajustement de la participation relative aux exercices précédents suivant le déroulement des provisions de sinistres restant en cours.

Ce reversement correspond techniquement à **40,27 %** des primes acquises entraînant un **bénéfice technique** de **3 322 K€**.

Après imputation du résultat non technique complété des produits nets financiers et après dotation des provisions réglementaires, le **résultat de l'exercice** de notre Mutuelle s'élève à **2 733 K€**.

Au terme de l'exercice **2023**, la valeur au bilan des **capitaux propres** de la M.A.L.J. s'élève à **13 363 K€**, en augmentation de **2 767 K€**.

Parallèlement les capitaux propres du GAMEST progressent de **6,54 %** au 31.12.2023, à **36 746 K€**.

PERSPECTIVES

L'année 2024 sera mise à contribution afin de consolider notre développement, pour préserver des résultats techniques et commerciaux équilibrés et accentuer la diversification de notre encaissement.

CONCLUSION

L'année 2023 a été une année satisfaisante pour notre Mutuelle. Elle confirme la rentabilité de nos activités, le renforcement de notre solvabilité et notre capacité d'adaptation.

Nous recueillons les fruits des actions concrètes engagées dans différents domaines :

- coût et modèle de distribution,
- surveillance portefeuille,
- charges d'exploitation,
- développement des produits à valeur ajoutée,
- lancement de nouvelles solutions d'assurance.

Notre environnement reste toujours aussi concurrentiel et les réformes législatives et réglementaires rendent d'autant plus difficiles nos actions au quotidien.

Nous sommes confiants dans notre capacité d'adaptation, de développement et dans la réussite des axes de progrès entrepris.



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article R 322-53 et R 322-55-1 du Code des Assurances

I) ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2023.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **Claude WITZ, Président**
- **Benoît STURNY, 1^{er} Vice-Président**
- **Philippe EISER, 2^{ème} Vice-Président**
- **Marc BEYER**
- **Jean-Marie COUETOUX**
- **Christine FUHRY**
- **Andrée KOEHLI**
- **Thierry MAGNO**
- **Bertrand FLATTOT, Administrateur salarié.**

La composition du Conseil d'Administration traduit en son sein diverses compétences s'exerçant dans des domaines tels que l'informatique, le contrôle de gestion, la gestion d'entreprise, la gestion immobilière ainsi que la gestion des ressources humaines.

3 Administrateurs de la Société exercent également un mandat au Conseil d'Administration de l'Union du GAMEST, au sein duquel ils représentent la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA Il s'agit de :

- **Claude WITZ**
- **Andrée KOEHLI**
- **Philippe EISER**

1 Administrateur de la Société exerce parallèlement un mandat d'administrateur au sein du Conseil de la MUTUELLE D'ASSURANCES DE LA VILLE DE COLMAR Il s'agit de :

- **Benoît STURNY**

3 Administrateurs de la Société exercent parallèlement un mandat d'administrateur au sein du Conseil de la MUTUELLE DE L'EST "La Bresse Assurances". Il s'agit de :

- **Benoît STURNY**
- **Philippe EISER**
- **Claude WITZ.**

Le Président de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA représente la Société à l'Assemblée Générale du Groupement Informatique (GIE GIGAM).

DIRECTION GENERALE

Depuis le 01.02.2014, la **Direction Générale** est assurée par **M. Laurent WERNER**.

FREQUENCE DES REUNIONS

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum 4 fois dans l'année.

Au cours de l'**exercice 2023**, le Conseil d'Administration s'est exceptionnellement réuni **6** fois, davantage que les 4 séances indiquées en conformité avec l'article **19** des statuts de la Société.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil leur sont communiqués avant la date de la réunion, de même que d'autres documents annexes ou complémentaires leur sont remis le jour même de la réunion.

FONCTIONNEMENT ET MODALITES DE CONVOCATION

Le Conseil d'Administration est convoqué par son Président par lettre simple adressée à ses membres, avec la mention de l'ordre du jour, au moins huit jours avant la date de la réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer qu'à si la moitié au moins des membres du Conseil est présente.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix.

En 2023, le taux de présence des Administrateurs a été de **80%**.

Un règlement intérieur du Conseil d'Administration a été adopté en 2012.

Des commissions spécifiques ont été mises en place pour la préparation de certaines décisions. Leurs attributions s'exercent dans les domaines suivants :

- Patrimoine et Investissement
- Développement et Relations Extérieures
- Finance / Gestion
- Structure et Ressources Humaines.
- Union de réassurance.

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de chaque réunion, le Directeur Général informe les membres du Conseil de la situation technique et financière du Groupe ainsi que de l'évolution des activités des Sociétés de l'Union.

Les réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu aux dates et sur les thèmes suivants :

- **Le 1^{er} février 2023**
- 1) Révision Stratégique de l'Union GAMEST



- Le 24 mars 2023

- 1) Approbation du PV de la réunion du 09.12.2022 et approbation du PV de la réunion du 01.02.2023 (stratégie GAMEST)
- 2) Résultat GAMEST 2022
- 3) Résultat MALJ 2022 : rapport de direction exercice 2022
- 4) Activité MALJ au 28 février 2023
- 5) Points divers :
 - Liste des candidats délégués sociétaires
 - Renouvellement des mandats de 2 administrateurs
 - Résultats ESTASSUR
 - Présentation de la souscription digitalisée
 - Révision stratégique GAMEST
 - Travaux rénovation MALJ
 - Location locaux colmariens

- Le 9 juin 2023

- 1) Approbation du PV de la réunion du 24.03.2023
- 2) Renouvellement du mandat du Président et des Vice-Présidents
- 3) Point sur l'activité de la MALJ
- 4) Point sur l'activité du GAMEST
- 5) Projets d'acquisition par la MALJ des cabinets de courtage :
 - NORD EST ASSURANCES
 - ASSURANCES CONSEILS DU SUD

- Le 8 septembre 2023

- 1) Présentation du projet de rapprochement MALJ/MDE

- Le 13 octobre 2023

- 1) Approbation du PV des réunions du 09.06.2023 et du 08.09.2023
- 2) Point sur l'activité de la MALJ
- 3) Business Plan 2024 - 2028
- 4) Actualités du GAMEST
- 5) Divers
 - Rapprochement MALJ/MDE
 - Reprise cabinet NORD EST ASSURANCES
 - Reprise cabinet ASSURANCES CONSEILS DU SUD
 - Rapport trimestriel des réclamations
 - Visite des nouveaux bureaux au 1er étage

- Le 8 décembre 2023

- 1) Approbation du PV de la réunion du CA du 13.10.2023
- 2) Point sur l'activité de la MALJ
- 3) Actualités du GAMEST
- 4) Divers
 - Projet rachat cabinet ASSURANCES CONSEILS DU SUD
 - Cooptation de M. Michel JENNY
 - Emission certificats mutualistes

- Réassurance garantie revente hypothécaire
- Rapport trimestriel des réclamations
- Dates prochaines instances CA et AG MALJ/MDE

Chacune des réunions donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui est communiqué à chaque administrateur avant la réunion suivante. Il est approuvé lors de cette réunion.

AUTORISATIONS SPECIFIQUES

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration doit autoriser préalablement la conclusion de certaines opérations. En 2023, aucune autorisation n'a été sollicitée ni délivrée à ce titre.

REMUNERATION

Les membres du Conseil d'Administration disposent d'indemnité de présence et de frais de déplacement au niveau du Groupe mais également au niveau des mutuelles adhérentes qu'il représente.

En 2023, le montant total des indemnités et défraiements perçus par les administrateurs en fonction à la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA s'est élevé à **16 122.94 euros**.

Le montant des indemnités des administrateurs de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA exerçant un mandat complémentaire au GAMEST s'élève à **35 910,45 euros**.

Le Président du Conseil d'Administration
Claude WITZ





RESOLUTIONS



RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1^{ERE} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve dans toutes leurs parties, le bilan, les comptes de résultat et leurs annexes de l'exercice 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

2^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 de **2 732 958 €** au compte "report à nouveau".

3^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le rapport du Président concernant l'exercice 2023 et l'arrêté des comptes 2023.

4^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration et à la Direction Générale pour leur gestion au cours de l'exercice 2023.

5^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice 2024, une enveloppe globale d'un montant maximum de **20 000 euros** pour l'attribution des indemnités des Administrateurs, du Président et des vice-Présidents du Conseil d'Administration.

6^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Thierry MAGNO pour une période de 6 ans.

7^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Philippe EISER pour une période de 6 ans.



8^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Jean-Marie COUETOUX pour une période de 6 ans.

9^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la nomination de M. Michel JENNY pour une période de 6 ans.

10^E RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs à tout porteur d'un extrait, d'un original, ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	EXERCICE 2023			2022
	Montant brut	Amortiss. et provisions pour dépréciation	Montant Net	Montant Net
ACTIFS INCORPORELS	24 462	16 038	8 424	424
PLACEMENTS				
Terrains et constructions	1 682 024	687 267	994 757	870 428
Placements financiers	12 682 138	105 844	12 576 295	10 048 680
	14 364 163	793 111	13 571 052	10 919 109
PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES				
Provisions pour primes non acquises	1 173 581		1 173 581	2 102 075
Provisions pour sinistres à payer	27 200 938		27 200 938	31 405 186
	28 374 519		28 374 519	33 507 261
CREANCES				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 216 492		1 216 492	1 368 645
Créances nées d'opérations de réassurance	280 780		280 780	226 740
Autres créances	120 127		120 127	600 360
	1 617 399		1 617 399	2 195 745
AUTRES ACTIFS				
Actifs corporels d'exploitation	722 043	384 737	337 306	102 775
Comptes courants et caisse	1 698 793		1 698 793	1 065 406
	2 420 836	384 737	2 036 099	1 168 182
COMPTES DE REGULARISATION				
Intérêts et loyers acquis non échus	87 234		87 234	6 628
Frais d'acquisition reportés	186 330		186 330	309 410
Charges constatées d'avance	15 478		15 478	10 634
	289 043		289 043	326 672
TOTAL GENERAL	47 090 421	1 193 885	45 896 536	48 117 392
Engagement hors bilan				
Engagement donné			-	-

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

P A S S I F	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
CAPITAUX PROPRES		
Fonds d'établissement	1 237 678	1 204 099
Droit d'adhésion	1 027	-769
Réserve spéciale de réévaluation	60 054	61 356
Réserve de capitalisation		
Réserve pour éventualités diverses	7 000 000	7 000 000
Participation au fonds d'établissement GAMEST	- 5 653 000	- 5 653 000
Report à nouveau	7 984 723	7 449 731
Résultat de l'exercice	2 732 958	534 992
	13 363 441	10 596 408
PROVISIONS TECHNIQUES		
Provisions pour primes non acquises affaires directes	1 173 581	2 102 075
Provisions pour sinistres à payer affaires directes	27 200 938	31 405 186
Provisions pour frais de gestion	1 029 482	946 596
	29 404 001	34 453 856
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	148 919	101 008
AUTRES DETTES		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	606 975	650 952
Dettes nées d'opérations de réassurance	504 951	1 236 933
Dettes envers les Ets de crédit	-	-
Personnel	141 844	127 192
Etat et organismes sociaux	1 062 579	263 595
Créanciers divers	657 065	681 648
	2 973 413	2 960 320
COMPTES DE REGULARISATION		
Prix de remboursement à provisionner sur valeurs mobilières	6 762	5 801
	6 762	5 801
TOTAL GENERAL	45 896 536	48 117 392
	-	-

COMPTE DE RESULTAT

au 31 DECEMBRE 2023

COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
Primes acquises					
Primes émises	+	20 434 034	20 434 034	–	–
Frais et accessoires émis	+	952 584	952 584	–	–
Variation des primes acquises non émises	+	32 260	32 260	–	–
Variation des primes à annuler	+ -	54 040	- 54 040	–	–
Variation des primes non acquises	+	928 494	928 494	–	–
	+	22 293 333	22 293 333	–	–
Produit des placements alloués	+	27 972		27 972	12 546
Autres produits techniques	+	712 479		712 479	716 305
Subvention d'exploitation	+	-			
Charges des sinistres					
Prestations et frais payés	–	11 105 145	10 260 080	845 065	799 349
Charges des provisions pour sinistres	– -	4 121 361	- 4 204 247	82 887	- 13 674
	–	6 983 784	6 055 832	927 952	785 675
Frais d'acquisition et d'administration					
Frais d'acquisition	–	3 518 650		3 518 650	3 211 156
Frais d'administration	–	1 529 929		1 529 929	1 630 703
Commissions reçues des réassureurs	+				
Participation aux bénéfices GAMEST	+		- 8 977 645	8 977 645	5 820 716
	-	5 048 579	8 977 645	- 3 929 066	- 978 858
Autres charges techniques	–	419 829		419 829	358 419
Résultat technique de l'assurance non-Vie	+	10 581 592	7 259 856	3 321 736	563 615

COMPTE DE RESULTAT

au 31 DECEMBRE 2023

COMPTE NON TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE

		Opérations 2023	Opérations 2022
Résultat technique de l'assurance Non-Vie	+	3 321 736	563 615
Produits de placements			
Revenu des placements	+	496 096	260 163
Profits provenant de la réalisation des placements	+	12 718	25 126
Reprise prov. dépréciation placements	+	56 245	9 378
	+	565 059	294 668
Charges des placements			
Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	-	41 199	29 608
Intérêts des emprunts	-	-	-
Perte sur cession valeurs mobilières	-	69 705	13 294
Dotation provision pour dépréciation val. mobilières	-	41 176	67 669
Autres charges des placements	-	55 766	47 018
	-	207 845	157 589
Produits des placements transférés	-	27 972	12 546
Résultat exceptionnel			
Produits exceptionnels	+	2 013	6 170
Charges exceptionnelles	-	11 938	335
Impôts sur bénéfice	-	908 094	158 991
Résultat de l'exercice	+	2 732 958	534 992

VALEURS MOBILIERES DETENUES EN FRANCE ET ADMISES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES.

Valeurs estimées conformément aux dispositions de l'Article R 332-19 et R 332-20 (montants indiqués en €)

CODE	NOMBRE	DESIGNATION DES VALEURS	BANQUE	VALEUR INSCRITE AU BILAN AU 31/12/2023			VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023
				VALEUR BRUTE (coût d'achat)	CORRECTIONS DE VALEUR (Provision pour dépréciation)	VALEUR NETTE	
230 ACTIONS ET TITRES COTES			BANQUE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR REALISATION AU 31/12/2023
FR0010557264	500	AB SCIENCE	BPBFC	8 820	7 042	1 778	1 778
FR0000120073	18	AIR LIQUIDE	BPBFC	2 475	0	2 475	3 170
FR0013285012	309	ALL.EUR HIGH YIELD MC FC	BPBFC	34 407	0	34 407	34 420
FR0013258662	1 250	ALD AIW	BPBFC	12 006	0	12 006	8 056
FR0010220475	86	ALSTOM	BPBFC	3 680	2 633	1 047	1 047
FR0000071946	19	ALTEN	BPBFC	2 115	0	2 115	2 557
FR0013412269	58	AM ETF PEA NASD 100	BPBFC	1 986	0	1 986	2 513
FR0013412012	225	AM PEA MSCI EM.ASIA	BPBFC	5 776	0	5 776	4 725
US04010L1035	500	ARES CAPITAL	BPBFC	6 706	0	6 706	9 047
NL0010273215	5	ASML HOLDING	BPBFC	2 865	0	2 865	3 409
LU1704650164	48	BEFESA	BPBFC	2 585	895	1 690	1 690
IT0005244402	1 000	BFF BANK	BPBFC	9 707	0	9 707	10 320
FR0000063935	1 000	BONDUELLE	BPBFC	15 800	4 860	10 940	10 940
FR0000120503	560	BOUYGUES	BPBFC	17 959	0	17 959	19 107
FR0010828137	1 295	CARMILA	BPBFC	19 390	0	19 390	20 176
DE0005313704	32	CARL ZEISS MEDITEC	BPBFC	4 835	1 681	3 154	3 154
FR0000125585	2 000	CASINO GUICHARD PERRACHON	BPBFC	43 780	42 213	1 567	1 567
NL0010949392	1000	CNOVA	BPBFC	9 213	6 973	2 240	2 240
FR0010667147	558	COFACE	BPBFC	6 569	0	6 569	6 607
DE000A265625	300	CR CAPITAL	BPBFC	8 132	0	8 132	8 220
FR0000130452	38	EIFFAGE	BPBFC	3 365	0	3 365	3 687
FR0000031023	110	ELECTRICITE DE STRASBOURG	BPBFC	10 549	0	10 549	10 934
BE0003822393	23	ELIA GROUP	BPBFC	2 087	0	2 087	2 606
FR0011950732	2 200	ELIOR GROUP	BPBFC	5 940	0	5 940	6 450
FR0000793510	183	ELYSEES PIERRE	HSBC	102 294	0	102 294	131 939
FR0010208488	2 190	ENGIE	BPBFC	32 574	0	32 574	34 860
FR0000131757	100	ERAMET	BPBFC	6 975	0	6 975	7 150
FR0000121667	16	ESSILORLUXOTTICA	BPBFC	2 384	0	2 384	2 906
NL0011585146	11	FERRARI	BPBFC	1 861	0	1 861	3 357
FR0000792780	167	FRUCTIPIERRE SCPI	BPBFC	69 586	0	69 586	76 820
FR0011726835	26	GTT	BPBFC	2 362	0	2 362	3 117
FR0013535952	40	MULTIBONDS SP R FCP 4DEC	BPBFC	0	0	0	397
FR0013535325	185,5641	HB20 MULTISTRATEGIES SP NC FCP 4D	BPBFC	0	0	0	364
FR0000066540	200	HERIGE	BPBFC	8 067	0	8 067	6 600
FR0000052292	2	HERMES INTERNATIONAL	BPBFC	2 443	0	2 443	3 838
ES0144580Y14	1 133	IBERDROLA	BPBFC	11 496	0	11 496	13 449
FR0004024222	200	INTERPARFUMS	BPBFC	12 620	0	12 620	10 080
FR0000121485	6	KERING	BPBFC	4 560	2 166	2 394	2 394
FR0000120321	7	L'OREAL	BPBFC	2 714	0	2 714	3 155
FR0010241638	1 900	MERCIALYS	BPBFC	17 851	0	17 851	18 896
FR0000053225	420	METROPOLE TELEVISION	BPBFC	5 040	0	5 040	5 435
FR001400AJ45	112	MICHELIN	BPBFC	3 818	0	3 818	3 636
IE00897IPT29	291	MUZ GL HIGH YIELD HED.EUR	BPBFC	34 539	0	34 539	32 109
FR0000133308	1 140	ORANGE	BPBFC	11 105	0	11 105	11 747
FR0011027135	800	PATIMOINE ET COMMERCE REGRT	BPBFC	13 660	0	13 660	14 160
FR0000120693	16	PERNOD RICARD	BPBFC	2 874	0	2 874	2 556
XS2663034671	2 000	PM CITI ENGIE 15.85%23-12-120933	BPBFC	2 000	0	2 000	2 037
XS2607953093	3 000	PM CITI TRA D50 9.5%	BPBFC	3 000	0	3 000	3 002
XS2080893824	2 000	PM GS BNP 14.82	BPBFC	2 000	0	2 000	2 098
XS2482493231	3 000	PM GS ENERGY 11.30% 0523	BPBFC	3 000	0	3 000	2 950
XS2653984729	3 000	PM GS CREDIT AGRICOLE 12.20 %	BPBFC	3 000	0	3 000	2 973
FR001400F7Z0	7 000	PM MERCEDES 14.30%	BPBFC	7 000	0	7 000	6 405
XS2543787472	2 000	PM SCOR D1.50	BPBFC	2 000	0	2 000	2 031
XS2396222593	4 000	PM SOGGEN 14.40%	BPBFC	3 950	0	3 950	1014
XS2534035352	6 000	PHOENIX MS 1.20% 2023	BPBFC	6 000	0	6 000	6 480
XS2543809110	2 000	PHOENIX CS STELLANTIS 022023	BPBFC	2 000	0	2 000	2 124
FR0013252186	1 600	PLASTIQUE DU VAL DE LOIRE	BPBFC	8 314	2 410	5 904	5 904
FR0000120388	1 500	RECYLEX	BPBFC	18 930	18 930	0	0
FR0013269123	646	RUBIS	BPBFC	15 386	0	15 386	14 535
FR0000060071	50	SAMSE	BPBFC	9 250	0	9 250	10 100
NL0011821392	66	SIGNIFY	BPBFC	3 119	1 118	2 001	2 001
BE0003717312	9	SOFINA	BPBFC	3 256	1 227	2 029	2 029
FR0013379484	286	SOLUTIONS 30	BPBFC	1 314	551	762	762
NL00150001Q9	1 000	STELLANTIS	BPBFC	14 219	0	14 219	21 145
DE0008303504	195	TAG IMMOBILIE	BPBFC	4 654	2 063	2 592	2 592
NL0014559478	161	TECHNIP ENERGIES	BPBFC	1 950	0	1 950	3 407
FR0000051807	11	TELEPERFORMANCE	BPBFC	3 599	2 146	1 453	1 453
GA0000121459	45	TOTAL ENERGIES EP GABO N	BPBFC	7 174	0	7 174	7 065
FR0000120271	200	TOTALENERGIES SE	BPBFC	11 738	0	11 738	12 320
FR0013506730	1706	VALLOUREC	BPBFC	24 391	0	24 391	23 927
CH0012335540	100	VONTOBEL HOLDING NOM.	BPBFC	6 233	0	6 233	5 889
TOTAL ACTIONS ET TITRES COTES				757 049	96 909	660 140	714 613

2302 ACTIONS ET PARTS D'AUTRES O.P.C.V.M.			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023
FR0013332509	231 5,88	PARTS SOC. BP SLFDS F O.H.Y.23 I D FCP3DEC	BPALC BPBFC	1 475 60 172	- -	1 475 60 172	1 733 59 735
TOTAL ACTIONS ET PARTS D'AUTRES O.P.C.V.M.				61 647	-	61 647	61 468

2318 COMPTE A TERME			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023
		CAT BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE	BPALC	3 700 000	-	3 700 000	3 700 000
TOTAL COMPTE A TERME				3 700 000	-	3 700 000	3 700 000

2343 LIVRET ASSOCIATION INSTITUTIONNEL			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023
		Livret association institutionnel	LBP	2 330 132	-	2 330 132	2 330 132
		Livret association institutionnel	BPALC	19	-	19	19
		Livret association institutionnel	BPBFC	12 347	-	12 347	12 347
219 717				2 342 498	-	2 342 498	2 342 498

232200 PRETS			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023
		PRET ACTION LOGEMENT		49 553		49 553	49 553
		AVANCE TRESORERIE ESTASSUR		380 000		380 000	380 000
		PRET KUHN COURTAGE		115 644		115 644	115 644
		AVANCE TRESORERIE NORD EST		120 000		120 000	120 000
TOTAL COMPTE PRETS				665 197	-	665 197	665 197

ACTIONS ET TITRES NON COTES			DEPOSITAIRE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023
	1	PARTS GIE GIGAM		500		500	500
	300	PARTS ESTASSUR		234 000		234 000	234 000
	1 000	PARTS NORD EST		63 029		63 029	63 029
	4 400	GAMEST CERTIFICATS MUTUALISTES		4 400 000		4 400 000	4 400 000
TOTAL COMPTE PARTICIPATION				4 697 529	-	4 697 529	4 697 529

VALEURS MOBILIERES DETENUES EN FRANCE ET ADMISES EN REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Valeurs estimées conformément aux dispositions de l'Article R 332-19 et
R 332-20

212 IMMEUBLES DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION			VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEUR	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023
		IMMEUBLE SIEGE 6 BOULEVARD DE L'EUROPE	1 274 108	440 591	833 517	2 800 000
		LOCAUX RUE STANISLAS	350 886	206 192	144 694	280 000
		PARKING	3 000	3 000	0	10 000
		IMMEUBLE PASTEUR DOLE	54 030	37 484	16 546	87 000
TOTAL CPTÉ IMMEUBLES DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION			1 682 024	687 267	994 757	3 177 000

SOUS-TOTAL R.332-20	10 204 819	784 176	9 420 643	11 658 304
----------------------------	-------------------	----------------	------------------	-------------------

231 OBLIGATIONS			ECHÉANCE	VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEURS	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023
FR0000140030	150	TPCie Saint-Gobain TPA Mai 1983 (1 ^{ère} tranche)		24 468	6 768	17 700	17 700
FR0000140063	50	TP Cie B.N.P. TPA Juillet 1984 (1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche)		7 866	2 166	5 700	5 700
				32 334	8 934	23 400	23 400
FR0012074284	1	CASINO GP 2.798 %14-05082026 EMTN	05/08/26	103 700	2 702	100 998	894
XS1388625425	100	FIAT CHYSLER 3.75%16-29032024	29/03/24	104 200	4 059	100 141	102 671
FR0011801596	1	RALLYE 4%14-280232	28/02/32	17 984	-	17 984	10
FR00140060E9	2	2CLN 5% 11-28 INDEX 17/11	01/11/28	200 000	0	200 000	201 257
				425 884	6 762	419 122	304 832
TOTAL OBLIGATIONS				458 218	15 696	442 522	328 232
SOUS-TOTAL R.332-21				458 218	15 696	442 522	328 232

RECAPITULATION DES VALEURS MOBILIERES ET TITRES

		VALEUR BRUTE	CORRECTIONS DE VALEURS	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION AU 31/12/2023
230000	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES	757 049	96 909	660 140	714 612
230200	ACTIONS ET PARTS AUTRES OPCVM	61 648	-	61 648	61 468
231800	COMPTE A TERME	3 700 000	-	3 700 000	3 700 000
234300	LIVRETS ASSOCIATION	2 342 498	-	2 342 498	2 342 498
232	PRETS	665 197	-	665 197	665 197
250+260	PARTICIPATION	4 697 529	-	4 697 529	4 697 529
212+219	IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET DE PLACEMENT	1 682 024	687 267	994 757	3 177 000
231	OBLIGATIONS	458 218	15 696	442 522	328 232
TOTAL VALEURS MOBILIERES ET TITRES		14 364 163	799 872	13 564 291	15 686 536



1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

La MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA est soumise depuis le 1.1.1995 au plan comptable spécifique aux Sociétés d'Assurances.

La présente annexe est établie conformément aux dispositions du code des assurances (décret du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1994, respectivement articles R 341-2 et A 344-3 2°)

La MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA est intégralement réassurée par l'Union de Réassurance du GAMEST. La présentation du bilan prend en compte la cession de l'ensemble des cotisations et des sinistres à l'Union de Réassurance.

Les comptes de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA font partie intégrante des comptes combinés du GAMEST.

POSTES DU BILAN

◆ ACTIF

Actifs incorporels :

Ce poste comprend :

- les logiciels qui font l'objet d'un amortissement annuel d'un tiers

Immobilisations corporelles :

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes correspondant aux durées d'utilisation des immobilisations :

- agencement, aménagements, installations : 10 ans
- matériel informatique : 3 ans
- mobilier ou matériel de bureau : 4 à 10 ans.

Placements immobiliers :

Les immeubles sont inscrits à leur valeur d'achat pour l'appartement et les locaux de COLMAR ainsi que pour le parking de Mulhouse. Le Siège de la Société a été réévalué en 1979.

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura a tenu compte des nouvelles règles comptables applicables à compter du 1^{er} janvier 2005 en application du règlement C.R.C. N° 2004-06. En ce qui concerne les immeubles, l'approche par composants introduite par le règlement C.R.C. 2002-10 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs a été appliquée de la façon suivante.

Les immeubles ont été décomposés comme suit :

- Inscription des terrains estimés entre 5 et 10 % de la valeur des immeubles. Ces terrains n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

- Décomposition des bâtiments selon la règle suivante :
 - Gros œuvre : 65 % amorti entre 80 et 120 ans
 - Clos et couvert : 10 % amorti entre 30 et 35 ans
 - Lots techniques : 15 % amorti sur 25 ans
 - Second œuvre : 10 % amorti sur 15 ans.

Autres placements :

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée aux charges ou produits de l'exercice sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les actions sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat. Pour les actions en situation de moins-value durable, une provision pour dépréciation durable est constituée par rapport à la valeur de réalisation.

La rubrique "amortissements et provisions" inclut au niveau des placements financiers l'amortissement des écarts d'acquisition des obligations.

Parts des réassureurs dans les provisions techniques :

Provisions pour primes non acquises : elles sont prises en charge à 100 % par l'Union de Réassurance.

Provisions pour sinistres à payer et Prévisions de recours à encaisser : elles comprennent la prise en charge à 100 % par l'Union de Réassurance des provisions pour sinistres survenus depuis 1997 pour la partie MAL et depuis 2012 pour l'ancienne activité de Jurassurance.

Créances nées d'opérations d'assurance directe : elles comprennent les créances sur courtiers agents ou provenant de la facturation directe des services à l'Union. La provision pour dépréciation sur quittances contentieuses a été directement prise en charge par l'Union de Réassurance GAMEST.

Comptes de régularisation :

- 1) Intérêts et loyers acquis non échus : **87 234 €**
- 2) Frais d'acquisition reportés : **186 330 €**

Les frais d'acquisition reportés bruts ont été calculés en appliquant au montant des frais d'acquisition de la Mutuelle Alsace Lorraine Jura le taux de report des cotisations brutes, c'est-à-dire le rapport de la provision pour primes non acquises brutes aux primes émises brutes.

Le montant des frais d'acquisition pris comme base inclut 55 % des commissions versées aux agents et courtiers représentant leur quote-part d'activité consacrée à l'acquisition.



Affectation du résultat 2022

Le résultat de l'exercice de la MALJ de 2022 d'un montant de 534 992 € a été affecté comme indiqué ci-dessous :

Report à nouveau :

Le report à nouveau :	7 449 731 €
a été augmenté du résultat de 2022 pour :	534 992 €
solde du report à nouveau au 31/12/2023	7 984 723 €

Provisions techniques :

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

a) Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance. Elle est calculée sur la base de méthodes statistiques.

b) Provision pour sinistres à payer et Prévisions de recours à encaisser :

La provision pour sinistres à payer est calculée dossier par dossier pour l'ensemble des risques, conformément aux articles R 331-6-4, R 331-15, R 331-16.

Cette provision est calculée sur la base d'une méthode retenue au niveau au GAMEST mais appliquée sur les chiffres réels et propres au type de gestion de chaque société. Elle se calcule sur le volume des sinistres et des frais techniques restant à payer, de même que sur le montant des recours à percevoir. Cette provision reste à la charge de la MALJ.

A compter de 2015, le taux de chargement appliqué est celui constaté par la MALJ au cours de l'exercice et intègre également celui constaté dans les comptes du GAMEST. Pour 2023, le taux de la MALJ s'établit à **3,38 %**, le minimum de 5% n'étant plus appliqué et ce respect des normes comptables.

Les sinistres individuels dont la provision (indemnités + recours) est supérieure à 1 000 000 € sont écartés au-delà de ce montant pour le calcul.

c) Provision pour indemnité de fin de carrière :

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura a constaté sous forme de provision la totalité de ses engagements de retraite des collaborateurs salariés, sous déduction des sommes versées à ce titre auprès des banques.

d) Provision pour médailles du travail :

La Mutuelle Alsace Lorraine Jura a constaté au passif une provision pour médailles du travail d'un montant de **32 784 €**.



COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS

Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à **22 293 333 €**. Les cessions sont de 100 % pour l'Union de Réassurance GAMEST.

A compter de 2015, le montant des « Frais et accessoires émis » est dorénavant rattaché aux primes acquises.

Le volume des provisions pour PANE (Primes acquises non émises) est dorénavant identifié au compte de résultat technique, de même que le total des provisions pour primes à annuler.

Autres produits techniques

Ils comprennent les commissions FILASSISTANCE.

Conformément aux nouveaux traités de réassurance entre la Mutuelle Alsace Lorraine Jura et l'Union de Réassurance GAMEST, les compléments de primes sont reversés en totalité à l'Union de Réassurance pour un montant de **952 584 €** au titre de l'exercice.

Participation aux bénéfices du résultat

Le mode de calcul de la répartition financière au résultat perçu par les cédantes de l'Union du GAMEST a été modifié suivant décision du Conseil de Surveillance de l'Union réuni le 30 octobre 2013. Plus particulièrement, il a été introduit, dans le mode de répartition, un calcul économique de la participation revenant à chaque cédante au regard de sa contribution au résultat de l'Union. Ce nouveau mode de répartition approuvé par l'ACPR en date du 24 décembre 2013 s'est appliqué, pour la première fois, lors du calcul de la participation financière perçue par les cédantes de l'Union au titre de l'arrêté des comptes annuels de l'Union pour l'exercice 2013. Il en résulte ainsi, au titre de l'exercice 2023, une répartition d'un montant de **8 977 645 €** au bénéfice de la Mutuelle Alsace Lorraine Jura.

Produits financiers : règle d'allocation

Le résultat de la gestion des placements est ventilé comme suit : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans le "compte technique" et ceux issus des capitaux propres dans le "compte non technique".

Du fait de la cession à 100 % des primes, les produits financiers concernent principalement le compte non technique.

Produits exceptionnels

Ils comprennent notamment :

- la vente de matériel informatique : pour 490 €
- la reprise provision M. LOUP : pour 1 523 €

Le total des produits exceptionnels sur l'exercice 2023 s'établit à **2 013 €**.



Charges de Sinistres :

Les charges de sinistres sont de **6 983 784 €** (toutes survenances confondues). Les cessions de sinistres aux réassureurs comprennent la mise à la charge de l'Union de Réassurance GAMEST de l'ensemble des sinistres et provisions des sinistres survenus au cours de l'exercice.

Les frais de gestion pour sinistres sont calculés sur la base d'une méthode retenue au niveau au GAMEST mais appliquée sur les chiffres réels et propres au type de gestion de chaque société. Elle se calcule sur le volume des sinistres et des frais techniques restant à payer, de même que sur le montant des recours à percevoir. Cette provision reste à la charge de la MALJ.

A compter de 2015, le taux de chargement appliqué est celui constaté par la MALJ au cours de l'exercice et intègre également celui constaté dans les comptes du GAMEST. Pour 2023, le taux de la MALJ s'établit à **3,38 %**, le minimum de 5% n'étant plus appliqué et ce respect des normes comptables.

Les sinistres individuels dont la provision (indemnités + recours) est supérieure à 1 000 000 € sont écartés au-delà de ce montant pour le calcul.

Prestations de santé réglées par les organismes d'assurance complémentaire

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Frais d'acquisition et d'administration

Les charges sont classées par destination selon les méthodes suivantes :

- affectation directe sans application de clés forfaitaires pour les charges directement affectables par destination
- pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, la Société utilise des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes : superficie des locaux, masse salariale, effectif ainsi que temps passé.

La quote-part des frais d'acquisition a en particulier été déterminée comme suit :

- 55 % des commissions versées aux agents et courtiers
- totalité des salaires et charges des commerciaux
- prise en compte des frais de personnel directement affectés à l'acquisition
- affectation au jour le jour des frais d'acquisition directement ventilables
- application de clés de répartition en vue de l'imputation aux frais d'acquisition des charges non directement affectables comprenant notamment le téléphone, la maintenance informatique, l'affranchissement et les charges locatives (EDF etc...)

Charges exceptionnelles

Elles comprennent notamment :

- différence taxes assurances agricoles de 5.5 % à 11 % : pour 885 €
- la cession d'un portefeuille Mme MUNIER : pour 3 662 €
- Mise au rebut suite travaux : pour 7 391 €

Le total des charges exceptionnelles sur l'exercice 2023 s'établit à **11 938 €**.

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT



BILAN ACTIF et PASSIF

(Les montants indiqués sont en euros)

Immobilisations incorporelles (Valeurs brutes) :

Rubrique	31.12.2022	Acquisitions	Cessions	31.12.2023
Logiciels	27 913	9 018	27 913	9 018
Actis incorporels	10 062	-	-	10 062
Autres actifs incorporels	5 382	-	-	5 382
TOTAL	43 357	9 018	27 913	24 462

Placements immobiliers (Valeurs brutes) :

Rubrique	31.12.2022	Acquisitions	Cessions	31.12.2023
Constructions	1 703 277	443 873	517 771	1 629 380
Terrains	52 645	-	-	52 645
TOTAL	1 755 922	443 873	517 771	1 682 024

Actifs corporels d'exploitation :

Rubrique	31.12.2022	Acquisitions	Cessions	31.12.2023
Mobilier/Matériel	323 213	184 878	194 009	314 082
Matériel de transport	37 140	-	-	37 140
Dépôts versés	2 344	-	-	2 344
Agencements	523 783	97 543	252 849	368 476
TOTAL	886 480	282 421	446 858	722 043

Amortissements :

Rubrique	31.12.2022	Dotation	Reprises	31.12.2023
Immobilisations incorporelles	42 933	1 018	27 913	16 038
Actif immobilier	885 494	54 805	253 031	687 267
Actif financier	120 913	41 176	56 245	105 844
Immobilisations corporelles d'exploitation	755 112	32 598	440 114	347 596
Matériel de transport	28 593	8 547	-	37 140
TOTAL	1 833 045	138 144	777 303	1 193 885

Autres immobilisations et placements :

Rubrique	31.12.2022	Acquisitions	Cessions	31.12.2023
Actions cotées	777 795	109 583	130 328	757 049
Actions / parts / OPCVM	61 648	-	-	61 648
Prêts	576 898	120 000	31 701	665 197
Actions et titres non cotés	234 500	63 029	-	297 529
Obligations cotées	258 218	200 000	-	458 218
Autres placements	4 260 535	6 030 529	4 248 565	6 042 498
Certificats mutualistes	4 000 000	400 000	-	4 400 000
TOTAL	10 169 593	6 923 140	4 410 595	12 682 138

Provision pour dépréciation durable :

Rubrique	31.12.2022	Dotation	Reprises	31.12.2023
Provision pour dépréciation durable	120 913	41 176	56 245	105 844
TOTAL	120 913	41 176	56 245	105 844

Créances et dettes des cessionnaires et rétrocessionnaires :

Créances

Rubrique	31.12.2022	Augm.	Dimin.	31.12.2023
Part Primes non acquises	2 102 075	-	928 494	1 173 581
Part Prévisions de recours à encaisser	- 1 635 597	1 635 597	1 725 245	- 1 725 245
Part Sinistres à payer	33 040 783	73 985	4 188 584	28 926 183
TOTAL	33 507 261	1 709 582	6 842 324	28 374 519

Provisions techniques brutes :

Rubrique	31.12.2022	Augm.	Dimin.	31.12.2023
Prov. Primes non acquises	2 102 075	-	928 494	1 173 581
Prov. Sinistres à payer	33 040 783	73 985	4 188 584	28 926 183
Prév. Recours à encaisser	-1 635 597	1 635 597	1 725 245	-1 725 245
Provision Frais de gestion	946 596	82 887	-	1 029 482
TOTAL	34 453 856	1 792 469	6 842 324	29 404 001

Capitaux propres :

Rubrique	31.12.2022	Augm.	Dimin.	31.12.2023
Fonds d'établissement	1 204 099	33 580	-	1 237 678
Droit d'adhésion	-769	2 566	769	1 027
Réserve de capitalisation	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	61 356	-	1 302	60 054
Réserve pour éventualités diverses	7 000 000	-	-	7 000 000
Participation au fonds d'établissement GAMEST	- 5 653 000	5 653 000	5 653 000	- 5 653 000
Report à nouveau débiteur Report à nouveau créiteur	7 449 731	534 992	-	7 984 723
Résultat de l'exercice	534 992	2 732 958	534 992	2 732 958
TOTAL	10 596 408	8 957 096	6 190 063	13 363 441

Etats des provisions pour risques et charges :

Rubrique	31.12.2022	Augm.	Dimin.	31.12.2023
Provision pour risque incertain	35 672	-	1 523	34 149
Provision pour indemnité de fin de carrière	39 401	42 585	-	81 986
Provision Médaille du travail	25 935	6 849	-	32 784
TOTAL	101 008	49 434	1 523	148 919

Créances et dettes d'exploitation :

Créances

Rubrique	31.12.2022	31.12.2023	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 368 645	1 216 198	1 216 198	-
Créances nées d'opérations de réassurance	226 740	280 780	280 780	-
Personnel	-	-	-	-
Débiteurs divers	600 360	120 420	120 420	-
TOTAL	2 195 745	1 617 399	1 617 399	-



Dettes

Rubrique	31.12.2022	31.12.2023	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	650 952	606 975	606 975	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	1 236 933	504 951	504 951	-
Autres emprunts et dépôts espèces locataires	26 044	25 619	25 619	-
Personnel	127 192	141 844	141 844	-
Etats, organismes Sécurité Sociale	263 595	1 062 579	1 062 579	-
Créditeurs divers	655 604	631 446	631 446	-
TOTAL	2 960 320	2 973 413	2 973 413	-

Compte de régularisation actif et passif :

Actif

Rubrique	31.12.2022	Augm.	Dimin.	31.12.2023
Intérêts et loyers courus et non échus	6 628	87 234	6 628	87 234
Frais acquisition reportés	309 410	-	123 080	186 330
Charges constatées d'avance	10 634	15 478	10 634	15 478
TOTAL	326 672	102 713	140 342	289 043

Passif

Rubrique	31.12.2022	Augm.	Dimin.	31.12.2023
Amortissements des diff. sur les prix de remboursement	5 801	961	-	6 762
TOTAL	5 801	961	-	6 762

COMPTE DE RESULTAT

Primes acquises :

Ventilation des primes acquises	2022	2023
Primes émises	20 119 540	20 434 034
Frais et accessoires émis	1 002 552	952 584
Variation des primes acquises non émises	10 750	32 260
Variation des primes à annuler	- 37 230	- 54 040
Variation des primes non acquises	972 106	928 494
TOTAL des primes acquises	22 067 718	22 293 333

Primes cédées :

Ventilation des primes cédées	2022	2023
Primes émises	20 119 540	20 434 034
Frais et accessoires émis	1 002 552	952 584
Variation des primes acquises non émises	10 750	32 260
Variation des primes à annuler	- 37 230	- 54 040
Variation des primes non acquises	- 972 106	928 494
TOTAL des primes cédées	22 067 718	22 293 333

Sinistres :

Brut

Charges de sinistres	2022	2023
Prestations et frais payés	11 451 018	10 260 080
Charges des provisions pour sinistres	3 875 514	- 4 121 361
Autres charges de gestion	799 349	845 065
TOTAL des charges de sinistres	16 125 881	6 983 784

Cessions

Charges de sinistre cédées	2022	2023
Prestations et frais payés	11 451 018	10 260 080
Charges des provisions pour sinistres	3 889 188	- 4 204 247
TOTAL des charges de sinistres	15 340 206	6 055 833



Ventilation par destination des frais généraux et des dotations :

	2022	2023
Frais de sinistres	799 349	845 065
Frais d'acquisition	3 211 156	3 518 650
Frais d'administration	1 630 703	1 529 929
Autres charges techniques	358 419	419 829
TOTAL	5 999 627	6 313 473

Ventilation des produits et charges de placements :

Produits	2022	2023
Revenus des placements	257 490	489 146
Profits de réévaluation	1 302	1 302
Profits de réalisation sur valeurs mobilières	23 825	11 416
Intérêts bancaires et Prêts	2 674	6 950
Reprise sur provision pour dépréciation	9 378	56 245
	294 668	565 059
Charges		
Frais externes de gestion sur immeubles, sur titres	1 297	626
Frais internes de gestion sur placements	28 311	40 573
Perte sur cession valeurs mobilières	13 294	69 705
Amortissement des différences de prix de remboursement	961	961
Amortissements immeubles et dotation provision pour dépréciation placements	46 056	54 805
Dotation provision pour dépréciation durable	67 669	41 176
TOTAL	157 589	207 845

Détail des produits et charges exceptionnels

Produits	2022	2023
Cession matériels mobiliers et informatiques	540	490
Reprise provision M. LOUP	3 881	1 523
Rbt sin DDE appartement 5 ^{ème} étage	1 749	-
TOTAL	6 170	2 013

Charges	2022	2023
VNC des immobilisations cédées	335	7 391
Rachat portefeuille agent	-	3 662
Différence taxes assur agricoles		885
TOTAL	335	11 938

Ventilation des charges de personnel :

Nature	2022	2023
Salaires bruts (hors intéressement)	694 621	775 368
Charges sociales	270 804	305 030
Taxes sur salaires	81 787	90 637
TOTAL	1 047 212	1 171 034

En 2023, les salariés ont pu bénéficier de 460 heures de formation (formations obligatoires DDA incluses).

Effectif	2022	2023
Cadres	5	5
Employés	13	12
TOTAL effectif moyen	18	17

	2022	2023
Commission d'assurance directe	3 869 297	4 080 977

Evaluation des 3 derniers exercices de la charge des sinistres et des primes acquises

	Année de survenance				
	2019	2020	2021	2022	2023
2021				-	-
Sinistres payés	10 666 797	9 586 495	6 046 953	-	-
Provisions au 31.12	1 642 027	4 885 622	9 410 946	-	-
Charges de sinistres	12 308 824	14 472 117	15 457 899	-	-
Primes acquises	20 840 948	23 060 388	23 333 249	-	-
% S/P	59.06%	62.76%	66.25%	-	-
2022					
Sinistres payés	10 912 029	10 701 517	9 819 988	6 015 110	-
Provisions au 31.12	663 638	5 409 721	4 429 613	9 787 294	-
Charges de sinistres	11 575 667	16 111 238	14 249 601	15 802 404	-
Primes acquises	20 840 948	23 060 388	23 333 249	22 067 718	-
% S/P	55.54%	69.87%	61.07%	71.61%	-
2023					
Sinistres payés	10 944 421	11 127 560	10 726 784	10 302 310	5 503 504
Provisions au 31.12	609 115	5 212 636	2 882 674	3 909 824	6 884 068
Charges de sinistres	11 553 536	16 340 196	13 609 458	14 212 134	12 387 572
Primes acquises	20 840 948	23 060 388	23 333 249	22 067 718	22 293 333
% S/P	55,44 %	70,86 %	58,33 %	64,40 %	55,57 %



NOTES :



Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables

Siège Social : 6 bd de l'Europe B.P. 3169 - 68063 MULHOUSE CEDEX - Tél. 03 89 35 49 49 - malj.fr

Entreprise régie par le code des assurances. Fondatrice du Groupe des Assurances Mutuelles de l'Est (GAMEST)